

M. Philippe JANVIER

Secrétaire général

Syndicat national des Inspecteurs d'académie

À

Mme Nicole BELLOUBET

Ministre de l'Éducation nationale

Madame la Ministre,

L'annonce récente d'un rendez-vous le 25/04 prochain, avec Mme la Conseillère sociale et M. le Directeur de l'encadrement, arrive à temps compte tenu des fortes sujétions qui sont les nôtres - sans rétribution au contraire de nos collègues chefs d'établissements et IEN. Comme l'ont déjà fait nos collègues personnels de direction, nous préparons une lettre ouverte pour alerter sur notre situation aujourd'hui dégradée et tout particulièrement au regard des chantiers supplémentaires urgents de la fin de l'année dans lesquels les IA-IPR sont déjà très engagés.

Nous espérons alors que la qualité de nos précédents échanges présidera à ceux à venir avec Mme la Conseillère sociale et M. le Directeur de l'encadrement afin de sortir rapidement d'une situation de crise, dans laquelle a été plongé le corps des IA-IPR, aujourd'hui préjudiciable au système scolaire, aux acteurs de terrain et aux élèves.

La politique de déconsidération continue du corps des IA-IPR menée sans fléchir ces dernières années, conduisant notamment à une absence de différentiel suffisant avec nos cinq corps viviers (personnels de direction, IEN, agrégés, chaire sup, MCF) – une situation totalement inédite dans la Fonction Publique s'agissant d'un corps de promotion par concours – a d'abord abouti à un déficit critique de candidats de qualité puis de lauréats aux concours IA-IPR par rapport aux besoins réels sur le terrain (postes vacants), avec des situations aujourd'hui alarmantes -56 % en anglais, -50 % en mathématiques et -33 % en lettres pour accompagner le *Choc des savoirs*. Le déficit de lauréats par rapports aux besoins du terrain s'élève ainsi en moyenne -36% depuis 2022 (cf. annexe).

Les lauréats concours IA-IPR 2024 découvrent aujourd'hui avec effarement leurs futurs reclassement indiciaire, déroulé de carrière, régime indemnitaire, conditions matérielles et frais de déplacements. Ainsi le taux de démissions de 10% jusqu'à lors constaté, pourrait connaître une augmentation conséquente cette année. Par ailleurs en académie, des faisant-fonction abandonnent plus souvent leur poste du fait de mauvaises conditions de travail des IA-IPR, d'autres refusent de passer le concours pour ne pas perdre des avantages actuels.

Ce climat professionnel et social particulièrement dégradé pour le corps des IA-IPR conduit à toujours moins de présence et de pilotage pédagogique disciplinaire sur le terrain.

Dans ce contexte, la conduite des réformes qui nous est dévolue sur les plans didactique et pédagogique est amoindrie d'une part et se fait au détriment de conditions de travail soutenables pour les IA-IPR d'autre part. Ainsi le *Choc des savoirs* lancé sans prise en compte de cette situation, sans possibilité d'un soutien suffisant des IA-IPR qui œuvrent de plus sans les moyens nécessaires, n'atteindra pas les ambitions affichées pour les élèves.

Aucun allègement de charge n'a pu être décidé en dépit des annonces. En effet, personne n'est en mesure de les suppléer dans leurs missions d'expertise, pour les inspections, la gestion RH des CTEN, l'animation des équipes disciplinaires, la construction des formations et le pilotage des examens dans leurs champs d'expertise différents.

La sur-mobilisation pressante des IA-IPR Lettres et Mathématiques, à un stade de l'année où les agendas sont saturés, montre au contraire la nécessité absolue d'un plus grand nombre d'IA-IPR disciplinaires sur le terrain et donc de décider - d'urgence - de conduire une politique orthogonale aux précédentes les concernant.

Madame la Ministre, nos collègues IA-IPR espèrent vivement que vous saurez donner les lignes à Mme la Conseillère sociale et M. le Directeur de l'encadrement pour que notre rencontre du 25/04 initie un nouveau type de dialogue social, sérieux et respectueux de notre métier, de notre positionnement institutionnel et de nos fonctions d'IA-IPR.

Le corps des IA-IPR attend de cette rencontre des gages concrets immédiats afin d'obtenir - d'urgence - le retour d'un nécessaire différentiel indiciaire avec nos cinq corps viviers, une revalorisation indemnitaire IFSE en accord avec l'exigence de nos missions et fonctions singulières multiples, des rattrapages pour les CIA 2022 et 2023 mais aussi des perspectives suffisantes pour 2024, au moins égales à l'indemnitaire annuel versé aux personnels de direction en 2023.

Madame la Ministre, nos collègues IA-IPR sont aussi en attente d'un temps d'échange particulier avec vous durant lequel nous aborderons notre accompagnement actuel et futur du *Choc de savoirs* auprès des chefs d'établissements, des équipes pédagogiques de collège et des professeurs de mathématiques et de français, et à l'occasion duquel il vous serait possible d'annoncer les chantiers à venir avec la DE concernant les IA-IPR, à l'instar de la visioconférence avec les chefs d'établissements où de nombreuses annonces leur ont été faites, à plusieurs reprises par chaque ministre successif, et à chaque fois augmentées.

Madame la Ministre, nos collègues IA-IPR aimeraient aujourd'hui ne plus se demander si l'avenir de l'école se fera sans l'expertise disciplinaire, didactique et pédagogique, qu'ils portent.

La sérénité et l'efficacité du Séminaire national DGESCO des IA-IPR de lettres et de mathématiques du 16 mai seront mieux assurées si toutes ces questions sont réglées en amont.

Madame la Ministre, les IA-IPR sont entièrement dévoués à la cause de l'école, ils ont un sens aigu de leurs responsabilités, ils rendent en permanence compte à leur recteur et exercent leurs missions en collégialité sous l'égide de doyens pairs élus, et ce de façon bien plus efficace et réactive que dans un service bureaucratique, de manière loyale et sans cesse exigeante à hauteur de la confiance qui leur est accordée par leur recteur.

Madame la Ministre, les IA-IPR seront sensibles à la reconnaissance que vous leur témoignerez dès à présent.

Philippe JANVIER, secrétaire général du Syndicat national des Inspecteurs d'académie



ANNEXE :

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------|------|------|--|
| Lauréats concours | 112 | 98 | 68 |
| Postes vacants réels | 172 | 152 | 110 (après neutralisation de 50 postes pour contrôle de l'enseignement privé) |

